



RÉFORME DES RETRAITES : le gouvernement veut généraliser la capitalisation et le chacun pour soi

Le gouvernement a dévoilé le projet de loi de réforme des retraites. Voici ce qui figure à l'article 64 du projet de loi :

« Le secteur de l'assurance est appelé à se mobiliser, afin que le recours (à la capitalisation) se généralise et que l'économie française puisse ainsi bénéficier pleinement du dynamisme de l'épargne retraite ».

Il s'agit, dit le projet de loi, de stimuler « la concurrence sur ce marché par une ouverture de tous les produits d'épargne retraite aux assureurs, aux gestionnaires d'actifs et aux fonds de retraite professionnelle supplémentaire. »

▶▶▶ De son côté, l'assureur Axa vante, sur son site internet, ses « produits financiers » pour préparer la retraite avec cet argument : « le niveau de nos retraites sera certainement plus faible que celui des retraités actuels ». Et d'ajouter : « face à cette situation, c'est à chacun de nous, salariés comme professionnels indépendants, de prendre les devants ! ». Par ici la monnaie... Un objectif partagé par le gouvernement dont le Ministre de l'Economie Bruno Le Maire déclarait (3 mai 2018) : « d'ici à la fin du quinquennat, nous espérons que l'épargne retraite passe (...) à 300 milliards d'euros et deviendra enfin le placement de préférence des français ».

Ce n'est pas nous qui le disons !

« Les niveaux de pension projetés sont très bas. Au lieu de 70% du dernier salaire, il faut envisager 50%, à terme, si vous êtes né dans les années 1980. Avec un tel niveau, certains complèteront par capitalisation, d'autres ne pourront pas et vont décrocher. » Michaël Zemmour, économiste à Sciences-Po (27/12/2019).

300 milliards pour les assurances privées, c'est le montant global des prestations de retraite versées en 2017 !

Le gouvernement organise un véritable basculement de société au profit des assurances, des fonds de pension et des marchés financiers.

- ▶ Finie la solidarité, place à l'épargne individuelle et au chacun pour soi.
- ▶ Finie la répartition, une part importante de notre retraite sera gérée par la finance et soumis aux aléas de la bourse, des krachs et des faillites.
- ▶ Finies la Sécurité Sociale et la solidarité entre les générations !

La preuve : l'article 50 du projet de loi organise la suppression pure et simple de la branche vieillesse de la Sécurité Sociale au profit d'une Caisse Universelle aux mains de l'Etat. Consultés le 13 janvier, aucun des administrateurs de l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS) n'a voté pour le projet du gouvernement. AUCUN !

A l'appel des syndicats CGT, FO, CFE/CGC et FSU, organisons partout des assemblées générales pour décider la grève et gagner le retrait de la réforme Macron/Philippe. Mobilisons-nous TOUS ensemble, le vendredi 24 janvier, jour de la présentation du projet de loi en conseil des Ministres.

POUR DÉFENDRE LA RETRAITE PAR RÉPARTITION, SOLIDAIRE ET INTERGÉNÉRATIONELLE, TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE 24 JANVIER !

Pour nous comme pour nos enfants, rendez-vous à 10h sur le parvis de la gare de Nice-Ville

Départ collectif en bus à 9h du parking de l'hypermarché Carrefour d'Antibes, en face de Feu Vert.

Réservation obligatoire en écrivant à ulantibes.cgt06@gmail.com

franceinfo :

14 JANVIER

L'âge pivot est-il retiré, comme le prétend la CFDT ? France Info répond :

« L'âge pivot est-il réellement retiré de l'avant-projet de loi sur les retraites ? La réponse est simple : non. Le système que le gouvernement appelle "âge d'équilibre" n'est pas retiré du projet. Son application est provisoirement suspendue à partir de 2022. Mais il sera appliqué quand le régime universel entrera en vigueur. »